

transporter à Montréal en été et à St-Jean en hiver, une beaucoup plus grande quantité de blé Canadien, de même qu'une beaucoup plus grande quantité de blé américain.

Nous pouvons compter, je crois, sur d'autres changements dans un avenir rapproché. Une révolution économique est sur le point de se produire aux Etats-Unis. Ce pays, avec sa population toujours croissante, devra pour son alimentation, faire des importations du Canada, qui profitera forcément de cette révolution économique. M. J. J. Hill prévoit la tournure que prendront les choses; aussi il demande déjà l'abolition des droits américains sur le blé canadien dans l'intérêt des moulins de Minneapolis qui sont à court de blé dur. Quand l'époque en question sera arrivée, le Nord-Ouest Canadien fournira la plus grande partie du blé nécessaire au peuple des Iles Britanniques. Il nous sera alors nécessaire de construire le canal de la Baie Georgienne, ou le Nouveau Welland, ou ces deux canaux, afin de pouvoir transporter le volume considérable de grain qui nous sera demandé. Etant donné un tel développement qui, je le répète, se produira avant longtemps, qu'un grand nombre de nous verront, le coût de ces projets qui semble maintenant si énorme, ne sera alors qu'une bagatelle; en effet, l'exportation annuelle du Nord-Ouest Canadien s'élèvera alors à 300,000,000 ou 400,000,000 de boisseaux de blé. Pour le moment tout ce que le gouvernement peut faire c'est d'employer ses ingénieurs à accumuler des renseignements concernant les routes proposées.

Le gouvernement a fait plus que toute autre administration pour la route du St-Laurent. Nous avons réussi à établir une profondeur uniforme de 30 pieds avec un chenal large et des bouches éclairées à l'acétylène. Il en résulte que les taux d'assurance ont été réduits et, grâce aux améliorations du port de Montréal, la direction du port a réduit de moitié le coût de la manipulation du fret. Il y a eu une forte augmentation dans le tonnage des vaisseaux océaniques fréquentant le St-Laurent et, en conséquence, les taux océaniques ont diminué. Nous ne pouvons pas abolir l'hiver canadien qui arrête les affaires sur le St-Laurent, obligeant les navires à aller ailleurs pendant cinq mois de l'année, mais nous pouvons faire tout ce que l'ingéniosité humaine peut suggérer pour amoindrir cet inconvénient naturel.

Personne de nous ne peut voir loin dans l'avenir, mais il me semble que la ville de Québec est à la veille d'un grand avenir. Elle sera le terminus d'été du Grand Trunk Pacific, et elle profitera du tonnage des grands navires plus nombreux qui remonteront le St-Laurent.

Le Canadian Pacific Railway a presque terminé la pose de ses doubles voies en-

tre Winnipeg et Fort William. C'est à Winnipeg que tout le blé du Nord-Ouest est réuni et inspecté, avant de l'expédier à Fort William. La double voie permettra le roulement de trois fois plus de chars qu'autrefois.

Le port de Victoria est transformé en ce moment en un gros entrepôt de blé. Le département des Travaux Publics le fait draguer et une somme a été votée pour les travaux préliminaires; d'immenses élévateurs y seront construits. Un chemin de fer à double voie est en construction au port de Victoria jusqu'à la route Toronto-Montréal du Canadian Pacific. Ce sera le plus court chemin de Victoria au port de Montréal.

La nouvelle route canadienne par eau et par terre, allant de Fort William à Port Arthur et Montréal, sera plus courte de centaines de milles que celle allant de ces ports à New-York, et rapprochera beaucoup Montréal de Chicago et Duluth. La ligne du port de Victoria à Peterboro et Montréal, sera de 90 milles plus courte que la ligne de chemin de fer de Buffalo à New-York, il sera possible d'y faire mouvoir 2,500 tonnes de blé sur un seul train. La compagnie du C. P. R. se propose de construire des vaisseaux à blé, afin que le Canada tire tout avantage de sa position géographique.

Le point faible de la nouvelle route apparaît en hiver, quand il faut se tourner vers St-Jean et Halifax, villes beaucoup plus distantes que New-York, Boston ou Portland.

En améliorant la route du St-Laurent et en considérant l'époque où nous devons entreprendre des travaux encore plus importants, nous poursuivons simple-

ment la politique traditionnelle des vieux partis datant de 1864, à savoir que l'amélioration du St-Laurent pour le développement du commerce du Grand-Ouest, avec la côte est regardée comme ayant la plus haute importance, et devrait être poursuivie aussi que les finances le permettraient.

Ces améliorations doivent être hâtées à cause des efforts faits par nos voisins américains pour nous prendre notre trafic.

Ils sont en train d'approfondir le canal Erié au coût de \$100,000,000, et se proposent de construire un canal continu de Chicago et St-Paul au Golfe du Mexique, dont le coût est estimé à \$250,000,000. Ces projets montrent quels sacrifices les Américains sont prêts à faire pour détourner le trafic du St-Laurent. Heureusement, le St-Laurent est une route naturelle, de même que la baie Georgienne, avec la rivière Ottawa.

Nous ne pouvons pas nous laisser distancer dans cette course, pourvu que nous montrions une énergie raisonnable et que nous soyons préparés, quand nos moyens le permettront, à faire des dépenses pour les améliorations nécessaires et équiper ces grandes voies d'eau pour le trafic immense qu'elles sont appelées à recevoir, quand l'Ouest Canadien et l'Ouest Américain seront développés par les générations futures.

Offrez à vos clients des marchandises dont la pureté ne peut pas être mise en doute. C'est le cas des Confitures et des Gelées de la marque E. D. S., que l'analyste du Gouvernement du Dominion a déclarées pures à 100 p. c. Mettez ces marchandises en stock, elles plairont à votre clientèle.

LE NORD-OUEST CANADIEN.

Règlements concernant les Homesteads

Toute section de nombre pairs des terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, excepté 8 et 26, non réservée pour les homesteads ou réservée pour fournir des lots à bois pour les colons ou dans tout autre but, pourra être prise comme homestead par tout chef de famille ou par tout individu mâle âgé de plus de dix-huit ans, jusqu'à une étendue de un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

Entrée: L'entrée doit être faite personnellement, au bureau local des Terres, pour le district où se trouve le terrain à prendre. \$10.00 seront chargés pour cette entrée.

Devoirs du Colon: Un colon auquel on accorde une entrée pour un homestead, est obligé, par l'Acte des Terres du Dominion et ses amendements, de remplir les conditions s'y rapportant de l'une des manières suivantes:

(1) Résider au moins six mois sur le homestead et la mise en culture de celui-ci, chaque année, pendant trois ans. La coutume est d'exiger qu'un colon mette quinze acres en culture; mais s'il le préfère, il peut remplacer cela par du bétail. Vingt têtes de bétail étant sa propriété réelle, avec des constructions pour les abriter, seront acceptées au lieu de la culture.

(2) Si le père (ou la mère, au cas où le père serait mort) ou toute personne qui est éligible pour faire une entrée de homestead, d'après la teneur de cet acte, réside sur une ferme dans le voisinage du terrain pris comme homestead par la dite personne, les conditions de cet acte, quant au lieu de résidence avant d'obtenir la patente, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par le fait de résidence sur la dite ferme.

La Demande de Lettres Patentes devra être faite au bout de trois ans à l'agent local, au sous-agent ou à l'inspecteur des homesteads. Avant de demander des lettres patentes, le colon devra donner un avis de six mois, par écrit, au Commissaire des Terres du Dominion, à Ottawa, de son intention de ce faire.

Renseignements: Les immigrants nouvellement arrivés recevront au bureau de l'Immigration, à Winnipeg, ou dans tout Bureau des Terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, des renseignements concernant les terres libres ou, des officiers en charge, avis et assistance gratuits pour obtenir les terres qui leur conviennent.

W. W. CORY, Député Ministre de l'Intérieur.